

PROGRAMME

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 & 22 MARS 2020



*Cassis, un cap
sur l'avenir !*

**BERTRAND
MAS-FRAISSINET**



BERTRAND MAS-FRAISSINET

Cassis, un cap sur l'avenir !

— Ensemble pour l'avenir de Cassis —



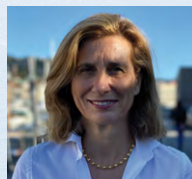
**1. Bertrand
MAS-FRAISSINET**
Médecin réanimateur
46 ans



**2. Sylvie
BRUNET**
Députée Européenne
60 ans



**3. Jean-François
FAVIER**
Dr. en chirurgie dentaire
50 ans



**4. Marie
FIGARELLA**
Ingénieur
55 ans



**5. Jocelyn
BOYER**
Chef d'entreprise
49 ans



**6. Christiane
REBOUL**
*Cadre supérieur
commercial*
51 ans



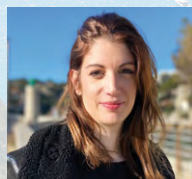
**7. Guillaume
PIANEZZE**
*Secrétaire Général DRAC
PACA Ministère de la Culture*
45 ans



**8. Geneviève
CHAUSSAT**
Cadre d'entreprise
58 ans



**9. Guy
LABI**
*Retraité de la
fonction publique*
69 ans



**10. Marine
PIVERT**
*Conseil en communication
et relations presse*
28 ans



**11. Christian
LION**
*Retraité-Artisan
commerçant*
72 ans



**12. Annie
SIMONIAN**
Pharmacienne
65 ans



**13. Gianfranco
PORCELLA**
Architecte
53 ans



**14. Kathy
ORCEL-DELATOLAS**
*Conseil en projets de
construction*
67 ans



**15. Vincent
ROUX**
Pharmacien
26 ans



**16. Magali
MONNET**

*Chef d'entreprise
38 ans*



**17. Thierry
CAUMEL**

*Juriste
59 ans*



**18. Nelly
SIMONET**

*Business development
manager
48 ans*



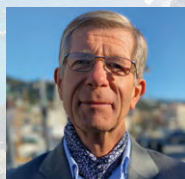
**19. Hervé
RONOT**

*Retraité
70 ans*



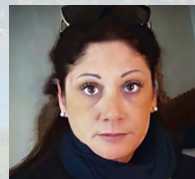
**20. Frédérique
MILHARO**

*Professeur de lettres
61 ans*



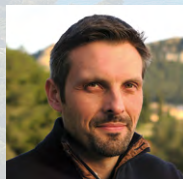
**21. Jean-Pierre
CHARDIN**

*Cadre administratif
et financier
72 ans*



**22. Carole
BRIMAUD**

*Auto-entrepreneure
41 ans*



**23. Damien
AIMAR**

*Docteur en sciences de
gestion - Enseignant
34 ans*



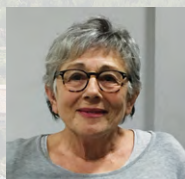
**24. Valérie
POUZET**

*Développeur Internet
52 ans*



**25. Pierre
ALARD**

*Retraité - Cabinet de
conseil international
64 ans*



**26. Mauricette
MARTELLO**

*Retraîtée
69 ans*



**27. Luc
ESTIENNE**

*Chef d'entreprise
59 ans*



**28. Daphnée
CALON**

*Médecin cardiologue
libéral
48 ans*



**29. Laurent
FADDA**

*Commerçant
46 ans*



BERTRAND MAS-FRAISSINET

Cassis, un cap sur l'avenir !

Une équipe, un programme



Notre projet est d'abord le projet d'une équipe et d'un collectif, enrichi de toutes les rencontres déjà faites avec des Cassidennes et des Cassidens.

Ce n'est pas et ce ne devra jamais être un projet figé.

Nous l'adapterons constamment pendant et après la campagne électorale, en l'enrichissant continuellement de vos avis et de vos propositions.

Ainsi, en termes de méthode et pour **rétablir la confiance**, assurer une transparence totale, **informer et associer** pleinement les usagers et les associations de citoyens, la municipalité créera **UN CONSEIL CITOYEN**, associant des représentants

des associations et des habitants volontaires tirés au sort, qui sera un lieu essentiel d'information et de concertation, et qui se réunira au moins une fois par an.

Nous faisons le constat de TROIS URGENCES qui guident et guideront notre réflexion et notre action :

- **L'urgence environnementale**
- **L'urgence démocratique**
- **L'urgence du renouveau**





Un nouvel élan pour Cassis est aujourd'hui nécessaire

CASSIS perd sa population

À rebours de l'ensemble des communes voisines et de la croissance démographique du département et de la région, Cassis perd ses habitants :
perte de 700 habitants en 10 ans et de près de 1000 habitants en 15 ans.

CASSIS est lourdement endettée

Au 31 décembre 2019, la dette communale est de 11 millions d'euros à rembourser.
Un record pour Cassis !

CASSIS augmente ses impôts locaux

Le taux de la taxe foncière était de 14,8 % en 2008 (12,92+1,88). Il est de 18,35 % en 2019 (14,86+3,49). Pour la part communale (commune + métropole) la taxe foncière a donc augmenté de 23,99 % pendant les deux mandats écoulés ! Sur la seule année 2016 le taux communal de la taxe d'habitation a augmenté de 16%.

CASSIS s'est appauvrie

Au cours des dix dernières années, la municipalité a vendu une partie conséquente du patrimoine accumulé par ses prédécesseurs, 7 millions d'euros de foncier cédés, à des conditions peu avantageuses pour la commune.

CASSIS doit se saisir des enjeux environnementaux et des aspirations démocratiques de ses habitants.

Voter Cassis, un cap sur l'avenir !

**C'EST CHOISIR LE RENOUVEAU ET L'ACTION
FACE AU STATU QUO ET AU DÉCLIN**

Cassidennes, Cassidens,

Cassis a rythmé mon enfance, j'y vis avec mes proches et je veux mettre aujourd'hui toute mon énergie au service de notre commune et de ses habitants.

Aujourd'hui âgé de 46 ans, ma vie a toujours été guidée par le sens de l'engagement au service d'un collectif : médecin, je suis également président du conseil d'administration du Groupe Pasteur Mutualité et diplômé de Sciences Politique. Je sais animer des équipes, gérer des budgets et conduire des projets d'envergure. J'ai d'ores et déjà allégé la charge de mes fonctions pour cette campagne à vos côtés - et demain, si vous me faites confiance, je serai avant tout votre maire.

J'ai fédéré autour de moi une équipe de rassemblement local compétente, de femmes et d'hommes d'horizons divers mais tous convaincus de la nécessité de donner un nouveau souffle et un nouveau cap à notre village. Nous devons être inventifs et ambitieux, en trouvant de nouvelles sources de financements institutionnels et en travaillant étroitement avec les communes qui nous entourent, avec les collectivités, avec l'État et avec l'Europe pour faire aboutir nos projets. Je serai le garant du sérieux de nos propositions.

Médecin, je sais combien il est important de faire les bons diagnostics pour prescrire les bons traitements. Or Cassis ne se porte pas si bien : manque de transparence et de rigueur dans la décision publique, épisodes récurrents de pollution de la rade, un cœur de ville qui s'éteint. Notre village perd ses habitants, il devient le simple décor d'un tourisme anarchique. Les Cassidens, jeunes comme anciens, ne s'identifient plus complètement à leur village, celui où ils aimaient se promener, se divertir, se baigner et consommer. Il faut faire battre à nouveau le cœur de notre village et son port, redonner Cassis aux Cassidens, retrouver le chemin du Bien Vivre Ensemble et d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

Avec mon équipe, avec vous et pour vous,
nous porterons cette ambition et nous conduirons
le changement nécessaire.

Cassis, un cap sur l'avenir !

Bertrand MAS-FRAISSINET

SOMMAIRE / PROGRAMME

1- L'urgence environnementale p.8

« Joyau de la Méditerranée, Cœur du Parc National des Calanques, Cassis doit être exemplaire et à l'avant-garde de ce combat. »

A - PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT p.9

1. BOUES ROUGES : VERS L'ARRÊT TOTAL
2. ASSAINISSEMENT : RÉALISER UNE STATION D'ÉPURATION NOUVELLE GÉNÉRATION AVEC ZÉRO REJET EN MER
3. UN PORT PROPRE
4. PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
5. CRÉER UNE POLICE MUNICIPALE DE L'ENVIRONNEMENT
6. PROTÉGER LES ANIMAUX DE LA COMMUNE

B - MIEUX MANGER ET MIEUX CONSOMMER p.12

1. UN MARAÎCHER POUR CASSIS : CRÉATION D'UNE RÉGIE AGRICOLE COMMUNALE
2. ENGAGER LA COMMUNE DANS LE ZÉRO DÉCHET ET LE ZÉRO GASPILLAGE

C - MIEUX RESPIRER ET SE DÉPLACER p.13

1. TRANSPORTS PUBLICS SANS REJET POLLUANT
2. VÉGÉTALISATION DE CASSIS

D - DEVENIR UN TERRITOIRE AUTONOME EN ÉNERGIE p.14

2- L'urgence démocratique p.15

« Un maire impartial, qui s'engage à ne pas faire plus de deux mandats consécutifs et à ne pas cumuler son mandat avec d'autres mandats (conseiller régional ou départemental). »

3- L'urgence du renouveau p.17

A - FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ p.17

- Une maison des Saisonniers.
- Projet intergénérationnel

B - PLUS DE BIEN-ÊTRE ET PLUS DE SERVICES AUX CASSIDENS p.18

1. UN CENTRE ANCIEN CŒUR BATTANT DE NOTRE VILLAGE
 - Une Halle marchande couverte en centre-ville
2. CASSIDENS, RETROUVONS LE CHEMIN DU CENTRE-VILLE ET DES MOBILITÉS DOUCES !
 - Faire du parking de La Poste, un lieu de stationnement réservé aux Cassidens, titulaires de Badges
 - Un transport circulaire collectif par mini-bus électrique
3. REPENSER NOTRE VILLAGE
4. DES SERVICES ADAPTÉS, DU BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS
 - SÉCURITÉ

- La sécurité des biens et des personnes sera au cœur des missions de la future équipe municipale.

- INSTALLER UN GUICHET UNIQUE DES SERVICES PUBLICS
- CASSIS SPORT ET SANTÉ, UN NOUVEL ÉLAN POUR NOS ASSOCIATIONS SPORTIVES, UNE MEILLEURE SANTÉ POUR TOUS
- UNE VÉRITABLE AMBITION CULTURELLE

- Une maison du patrimoine méditerranéen*
- Inscription de cassis au patrimoine mondial de l'unesco*
- Le festival des festivals*
- Un fond de dotation pour cassis*

- AVANT L'ÉCOLE, LA PETITE ENFANCE
- À L'ÉCOLE, PLUS DE CONFORT, MOINS DE BÉTON
- APRÈS L'ÉCOLE, L'EMPLOI ET LA FORMATION
- UNE POLITIQUE SOCIALE DYNAMIQUE

C - UN TOURISME DE QUALITÉ, DYNAMIQUE MAIS APAISÉ p.26

- Label touristique*
- « CASSIS EXCELLENCE »*

REPENSER L'ENTRÉE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

D - TROUVER LES VOIES DE CROISANCES ÉCONOMIQUES NOUVELLES ET ASSAINIR LE BUDGET DE LA VILLE p.27

- Retrouver une gestion saine pour retrouver des marges de manœuvre.*
- Récupérer certains bâtiments pour les reconvertir en des pépinières d'entreprise et en espaces de Coworking en centre-ville*





1 - L'urgence environnementale

Le XXIème siècle est celui de **l'urgence environnementale, de la transition énergétique et d'abord de la lutte contre le réchauffement climatique, et contre la pollution des mers et particulièrement de notre Méditerranée.**

Joyau de la Méditerranée, Cœur du Parc National des Calanques, Cassis doit être exemplaire et à l'avant-garde de ce combat.

Le conseil municipal déclarera l'urgence climatique comme **AMBITION**, en s'inscrivant dans un vaste mouvement mondial impliquant le Parlement Européen, des États et des collectivités locales.

Cette urgence doit être au cœur des orientations générales de la municipalité en matière de transition écologique et énergétique au travers de ses politiques liées à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité mais aussi en lien avec l'urbanisme, les déplacements, la santé et l'alimentation.

Nous voulons faire de Cassis un **LABEL** reconnu d'excellence environnementale, de bien-être et de qualité de vie. **La commune**

travaillera ainsi à obtenir le label **Cit'ergie** portée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**ADEME**). Il récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse et définie par des critères précis sur plusieurs années, et ouvre l'accès à un accompagnement financier de l'ADEME.



Nous mettrons en place des **INDICATEURS** pour mesurer les progrès écologiques de la commune et **UN(E) ADJOINT(E) A LA TRANSITION ECOLOGIQUE** sera nommé(e), assistera à l'ensemble des commissions et devra s'assurer que les principales décisions et les actions municipales ne contreviennent pas aux objectifs climatiques, énergétiques, ou d'artificialisation des sols : **donner la priorité à la transition écologique**, c'est s'en donner les moyens ! Et c'est aussi assurer un suivi de nos actions. C'est pourquoi nous proposons de mettre en place des indicateurs écologiques publics et lisibles pour les citoyens. Pour **valoriser les progrès effectués par notre commune**, ces éléments de mesure à la portée de tous pourraient être :

- le nombre d'arbres plantés dans la commune
- le nombre de projets de bétonisation évités (artificialisation des sols)

- le nombre de repas biologiques distribués dans les cantines municipales (écoles, mairie, maison de retraite...)
- le nombre de kilos de fruits et légumes produits localement
- le nombre de kwh d'énergie renouvelable produits localement
- le nombre de tonnes de déchets recyclées ou revalorisées

L'objectif est de présenter un point sur ces indicateurs régulièrement ou en temps réel de manière publique et transparente (par exemple, depuis le site internet de la mairie ou le journal de la ville).



La question de la soutenabilité et du **FINANCEMENT** est au cœur de notre programme. Ainsi, pour financer certaines mesures, nous ferons appel aux programmes de financement de la banque européenne d'investissement devenu banque européenne du climat et dotée de 1000 milliards d'euros d'investissements sur les dix prochaines années. D'autres financements pourront provenir des collectivités territoriales (métropole, département, région) et des d'agences de l'état tels l'ADEME ou l'agence de l'eau. De nouveaux outils existent également pour accélérer les investissements en faveur du climat ou de la biodiversité, à l'image des financements participatifs, du tiers financement et de la finance participative des fonds d'investissement (Green Bonds). La loi permet ainsi depuis 2015 d'associer les habitants au financement de projets verts. À titre d'exemple, en 2011, à l'initiative des élus, la commune de Puy-Saint-André s'est lancée dans la création d'une société d'économie mixte associant la mairie, des habitants, des entreprises locales et le réseau citoyen Énergie partagée dans le but d'assurer l'autonomie énergétique du territoire. Dotée de 100 000 euros, dont une contribution de 35 ménages à hauteur de 300 euros, cette

société a investi dans une première centrale photovoltaïque.

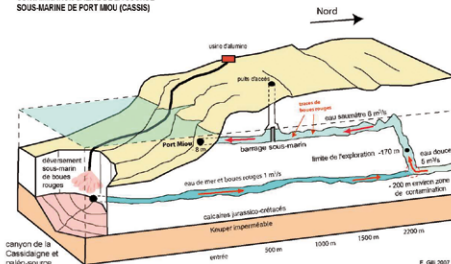
Fort de ce cadre méthodologique et budgétaire, voici donc les mesures que nous voulons vous proposer pour répondre à cette ambition :

A / PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT



1. BOUES ROUGES : VERS L'ARRÊT TOTAL

SCHEMA CONCEPTUEL DU MECANISME DE CONTAMINATION SALINE DE LA SOURCE SOUS-MARINE DE PORT MOU (CASSIS)



Depuis plus de 50 ans, le site industriel de Gardanne rejette légalement des «boues rouges» dans la mer Méditerranée, résidus toxiques de sa production d'alumine.

Au total, plus de **32 millions de tonnes de boues ont été déversées dans la Mer Méditerranée** soit : 20 tonnes d'arsenic, 2 millions de tonnes de titane, 66 000 tonnes de chrome, 1 700 tonnes de plomb, du vanadium, du mercure... Au 1er janvier 2016 ces déversements ont cessé sous forme solide mais subsistent sous une forme liquide encore très polluante, la canalisation est toujours exploitée pour le rejet d'eaux de process (partie liquide des boues rouges, ultrabasiq, et contenant encore des éléments toxiques comme la soude). En effet, l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, a imposé à l'industriel de cesser tout rejet de boues au plus tard au 1er janvier 2016, mais l'a **autorisé à poursuivre le rejet d'eaux de process jusqu'en décembre 2030.**



Schéma d'après « Les dégâts des boues rouges à Cassis » 2015

Avant l'été 2020, le Conseil municipal de Cassis tiendra une réunion publique spécifiquement consacrée au problème des boues rouges, réunion à laquelle il invitera toutes les parties concernées, les associations de défense des Calanques et de protection de l'environnement et la direction du Parc National des Calanques.

Il donnera mandat au Maire pour entamer et conduire toutes les actions nécessaires pour obtenir l'arrêt total des liquides polluants avec un objectif Zéro rejet en mer avant la fin 2025

Il s'engagera à faire un bilan d'étape annuel avec l'ensemble des acteurs concernés.

2. ASSAINISSEMENT : RÉALISER UNE STATION D'ÉPURATION NOUVELLE GÉNÉRATION ZÉRO REJET EN MER



Cassis connaît depuis plusieurs années des difficultés temporaires et des pollutions accidentelles des eaux de baignade de la baie.

Rappelons d'abord quelques faits : l'assainissement n'est plus une compétence communale, mais une compétence métropolitaine gérée au niveau du territoire Marseille Provence dans le cadre d'une Délégation de Service Public confiée à la SAEM (filiale dédiée de la Société des eaux de Marseille) jusqu'en 2029. Son financement est assuré par les usagers dans le cadre d'un budget annexe. La Station d'Épuration actuelle de Cassis a été mise en service à l'été 1979 et a bénéficié de sa dernière transformation en 2007. Elle a une capacité nominale de 25000 EH, selon la technologie de traitement PC/BIO, le volume traité était de 612793 m³ en 2017 et ce qui reste après traitement fait l'objet d'un rejet dans l'Anse du Corton. Les problèmes réels et sérieux survenus en 2019 sont dus à des causes multiples (incendie en avril d'une partie de l'installation électrique, vagues, fortes températures, faiblesse du vent,...).



© Envoyé spécial

Ils ont fait l'objet de polémiques et d'une communication désastreuse de la municipalité actuelle qui s'est réfugiée dans le déni

et l'approximation. En juillet dernier la municipalité demandait à nouveau dans l'urgence à la Métropole une étude de faisabilité pour prolonger le tuyau de rejet des eaux usées en mer.

Or, la solution à mettre en œuvre n'est certainement pas la prolongation du tuyau de rejet des eaux en mer. **La station inaugurée en 1979, renouvelée en 2007, était à l'avant-garde des réalisations de l'époque. Aujourd'hui on peut et on doit faire beaucoup mieux.**

Nous engagerons la modernisation la plus rapide possible de l'actuel équipement vers une station d'épuration « nouvelle génération » (grâce aux technologies aujourd'hui disponibles et à l'intégration, notamment, des process de potabilisation et de désodoration), avec 3 objectifs principaux :

- **supprimer totalement les rejets en mer et les nuisances olfactives : soit un objectif**

zéro rejet en mer !

- **permettre la réutilisation de l'eau sortante à visée d'irrigation.**
- **adapter la capacité de traitement de la station d'épuration aux périodes estivales de surpopulation.**

Au préalable, et dans la période transitoire qui précédera la réalisation de cette modernisation, **nous assurerons enfin la sécurité sanitaire des Cassidens et des visiteurs en répondant favorablement aux recommandations des services de la Métropole en « interdisant les usages à risques (baignades, ramassage de coquillage...), sur une zone de 200 mètres en périphérie du point de rejet des eaux traitées ».**

Ce sera la première exigence de la Ville de CASSIS vis-à-vis de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE



3. UN PORT PROPRE

Le dragage du port, remis sans cesse depuis plus de 8 ans, est une priorité environnementale. Il devra avoir lieu dans les meilleurs délais.

Des améliorations du réseau des eaux pluviales et de ruissellements seront mises à l'étude pour **limiter les rejets dans le port.**



4. PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



70% du territoire cassidain est constitué d'espaces naturels, nous devons tout faire pour les entretenir et les préserver.

Cela passe par l'aménagement et le maintien d'une ceinture verte et l'entretien (élagages) de la forêt communale (actuellement, comme dans beaucoup d'endroits en France, la forêt se ferme ce qui entraîne une forte réduction de la bio-diversité, faune et flore) ainsi que des espaces verts en ville. Un plan pluriannuel sera élaboré en sens.

La commune procédera à un inventaire communal des arbres remarquables et prendra des mesures pour les sauvegarder.

Nous lutterons pour la propreté de notre littoral et de nos plages en signant **« la charte pour une plage sans déchet plastique »**. C'est parce que le déchet de plastique est celui le plus retrouvé dans nos mers que la charte pour une plage sans déchet plastique, pour des communes littorales éco-exemplaires a été lancée. Son objectif : sensibiliser, prévenir et mettre en place des dispositifs liés au nettoyage, ramassage ou tri des déchets. Quinze gestes ont été identifiés, allant de l'affichage d'informations à l'organisation du ramassage des poubelles, la formation des agents ou encore l'expérimentation de la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires. **Un label, découlant de la charte, devrait voir le jour d'ici quelques mois et Cassis sera candidate. Pour un été 2020 sans plastique !**

Nous réévaluerons l'AOT de la plage du Bestouan en l'adaptant au caractère unique du site, véritable calanque naturelle.



5. CRÉER UNE POLICE MUNICIPALE DE L'ENVIRONNEMENT

Cette police municipale de l'environnement viendra en complément de l'actuelle police municipale, elle permettra à cette dernière de se concentrer sur ses missions régaliennes liées à la sécurité des biens et des personnes, et ainsi de les renforcer.

Plusieurs communes de France ont ainsi mis en place des polices municipales de l'environnement afin de surveiller le domaine public et de prévenir les actes d'atteinte à l'environnement ou d'incivisme. Plus concrètement, **les agents de la police de l'environnement s'emploient à la verbalisation et l'élimination des dépôts sauvages, la lutte contre les mégots, papiers jetés, déjections canines laissées sur la voie publique, la lutte contre les nuisances sonores etc.**

En plus de faire respecter la réglementation en matière de propreté urbaine et de préservation des espaces naturels, la police de l'environnement sensibilise également les citoyens et les touristes aux bonnes pratiques.

La police de l'environnement permet de fusionner sous un chapeau plus clair plusieurs missions menées par des acteurs aux services et aux statuts différents : **agent de sécurité de la voie publique (ASVP), opérateur vidéo, agent de stationnement, agent des espaces verts.** À condition de formation et d'un équipement adéquat, les économies d'échelle peuvent être substantielles.

B / MIEUX MANGER ET MIEUX CONSOMMER



1. UN MARAÎCHER POUR CASSIS : CRÉATION D'UNE RÉGIE AGRICOLE COMMUNALE



Nous proposons la création d'une régie agricole communale avec pour objectif premier de fournir aux cantines scolaires et aux foyers des anciens (portage à domicile, foyer restaurant du CCAS) des légumes bio produits localement par un agriculteur sur des terrains communaux. Ce concept novateur a déjà été réalisé avec succès dans d'autres villages en France et il permet de renouer avec la culture maraîchère de nos aînés.

La dimension sociale, voire pédagogique est également importante. Pour les écoles, on expose aux enfants grâce à ce projet les enjeux environnementaux en les liants aux questions de bien-être et de santé. Les communes pratiquant la régie communale notent à cet effet une diminution importante du gaspillage. Et les produits cultivés en surplus servent directement aux habitants (paniers Bio & AMAP).

Des jardins partagés pourront également être intégrés au programme.

Nous impulserons une réflexion sur d'autres cultures agricoles (champ d'oliviers, d'arbres fruitiers...) et sur celui de l'apiculture.

Nous défendrons l'activité économique et le patrimoine viticole cassidain en concertation avec tous les acteurs, et nous serons



6. PROTÉGER LES ANIMAUX DE LA COMMUNE

Nous protégerons les corridors biologiques nécessaires, notamment, au déplacement de la faune sauvage.

Nous adopterons également, en lien avec les associations existantes, une approche sanitaire et sécuritaire : il s'agit en particulier de mener des actions pour **réduire la prolifération de rongeurs et espèces nuisibles.**

Nous équiperons toute la commune, et préférentiellement les lieux à haute fréquentation touristique, de **bornes de propreté canine.**

moteurs de leurs projets de valorisation du vignoble et de l'AOC des vins de Cassis.



2. ENGAGER LA COMMUNE DANS LE ZÉRO DÉCHET ET LE ZÉRO GASPILLAGE

Plusieurs mesures simples et concrètes peuvent être mises en œuvre par le maire pour réduire les déchets dans sa commune, à commencer par s'engager dans la démarche d'une administration locale exemplaire qui **supprime l'usage de plastiques à usage unique dans ses services et dans les manifestations qu'il organise**. C'est aussi la poursuite de la politique de mise à disposition de lieux de **compostage à proximité des immeubles et la création d'une collecte organisée des déchets verts auprès des commerçants** à des fins de compostage au sein de la future régie agricole communale.

Création d'un réseau de fontaines à eau dans tous les espaces publics permettant de limiter l'usage des bouteilles en plastique.

Généralisation de l'installation pour les commerçants et dans l'espace public de poubelles connectées avec compacteur : une plateforme de gestion permet d'optimiser les tournées de collecte et de mettre fin au débordement des poubelles. Ces solutions permettent de contenir 5 fois plus de déchets qu'une corbeille traditionnelle et stockent l'énergie solaire afin de compacter les déchets dès que cela est nécessaire. Des modalités d'enterrement seront également mises à l'étude et privilégiées.

C / MIEUX RESPIRER ET SE DÉPLACER



1. TRANSPORTS PUBLICS SANS REJET POLLUANT

Nous mettrons en place un plan de remplacement progressif de tous les véhicules

municipaux ou métropolitains par des véhicules électriques.

Nous demanderons à la Métropole d'imposer 100 % de bus électriques dans les transports en commun cassidains.

Si l'investissement initial pour verdir une offre de transports en commun peut être lourd, il est rentable, grâce à la baisse significative des coûts de fonctionnement et d'entretien engendrée. Pour verdir sa flotte de transport en commun, notre commune devra adapter son cahier des charges lors des appels d'offre et faire valoir sa position au sein de la métropole. Nous pourrions également faire appel aux financements nationaux ou européens.



2. VÉGÉTALISATION DE CASSIS

Le développement des espaces verts figure à juste titre parmi les politiques publiques les plus sollicitées par les Français : ils permettent en effet d'améliorer le cadre de vie, développer à court terme la biodiversité (insectes, oiseaux notamment), et d'adapter l'urbanisme aux conséquences du réchauffement climatique - puisque les arbres sont, en ville, des îlots de fraîcheurs.

Un poumon vert en centre-ville ! Un projet de coulée verte et d'extension du jardin de Ville sera envisagé. Ce projet fera l'objet d'une large consultation des citoyens et des commerçants avant sa réalisation.

La municipalité instaurera un permis de végétaliser, notamment pour les rues piétonnes du centre-ville qui s'accompagnera de conseils pratiques et d'une aide technique de la commune. **Le «permis de végétaliser» permet aux habitants, aux associations ou à des groupes d'habitants, de devenir «citoyens-jardiniers»**. Ils peuvent ainsi participer à des actions collaboratives de végétalisation de zones prédéfinies de l'espace public. Sont ainsi privilégiées les plantes

grimpantes le long des murs, les plantations au pied des arbres, et celles dans des bacs en bois. Les personnes intéressées doivent déposer leur demande de «permis de végétaliser», accompagnée d'un projet, en mairie. Ce dernier est étudié et s'il est accepté, le permis de planter est délivré gratuitement pour une période d'un an renouvelable.

Nous encouragerons **la végétalisation du cimetière historique en proposant la plantation d'arbres de mémoire** aux familles qui le souhaitent : chaque arbre est alors associé à une personne ou à une famille.

La municipalité favorisera la réalisation de jardins partagés et la création d'un arborétum : jardin botanique d'arbres méditerranéens.

La municipalité incitera les aménageurs et propriétaires à prévoir ou à préserver un quota d'espaces verts dans tout projet immobilier d'habitation ou de commerce. La mesure sera appliquée par instauration d'un cahier des charges dédié.

Nous mettrons en place une charte d'entretien des jardins associant la commune, les propriétaires privés et les professionnels, pour assurer le respect des bonnes pratiques.

D / DEVENIR UN TERRITOIRE AUTONOME EN ÉNERGIE

Cassis doit devenir un territoire à énergie positive d'ici 2030. C'est possible en réduisant considérablement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire et en couvrant nos besoins résiduels par des énergies renouvelables locales.

Nous rénoverons les bâtiments publics à la consommation et aux factures d'énergie trop élevées, à commencer par nos écoles. **Rénover les bâtiments publics est un impératif environnemental et de santé**

publique, mais aussi un moyen de faire des économies significatives sur le budget de fonctionnement à long terme. Cela peut également permettre un confort accru pour les usagers du bâtiment et notamment dans nos écoles. Le budget de telles mesures est nécessairement important : néanmoins, de nombreux financements existent auprès de l'ADEME, de l'État et de partenaires privés.

Afin de réduire les consommations d'énergie chez les particuliers, nous proposerons à chaque habitant un accompagnement clé en main de rénovation des logements.

Nous nous inspirerons de l'initiative des élus de l'EPCI Pays Midi-Quercy, lesquels ont souhaité créer un accompagnement à la rénovation énergétique ouvert à tous. Subventionnée à 80% par l'ADEME, l'opération «**J'éco Rénov'**» dispose d'un budget annuel moyen de 75 000 euros pour accompagner tout foyer souhaitant réduire ses consommations énergétiques domestiques. Un conseiller en rénovation énergétique rend visite gratuitement aux habitants du territoire pour réaliser un état des lieux du fonctionnement thermique du logement et des attentes des habitants. Ils décident ensuite ensemble des travaux à réaliser. Pour que les habitants puissent faire un choix simple et large, un annuaire des entreprises locales certifiées et labellisées a également été créé. Ce partenariat permet par ailleurs de proposer aux artisans un accompagnement et des formations aux techniques liées à la transition énergétique.

Création d'une ou plusieurs fermes Photovoltaïques, en plus des projets existants ou en cours de réalisation, et sans aucune dégradation de nos environnements visuels. Par exemple, dans le cadre du projet de régie agricole communale, et selon l'emplacement du terrain communal à visée de maraîchage qui sera retenu, nous proposerons de **privilegier des serres photovoltaïques.**

2 - L'urgence démocratique



Nous faisons le constat d'un **manque de transparence et de rigueur de la décision publique aggravé par une gestion centralisée, et trop souvent personnelle, de l'administration municipale.**

Cassis doit fonder sa gouvernance sur le civisme et le respect. Nous nous proposons d'intégrer à notre programme les **30 propositions d'Anticor** pour une commune plus éthique , et parmi celles-ci :

- **Un maire impartial**, qui s'engage à ne pas faire plus de deux mandats consécutifs et à ne pas cumuler son mandat avec d'autres mandats (conseiller régional ou départemental).

- **Des élus impliqués et compétents** pour exercer leurs mandats et leurs délégations, avec une totale transparence de leurs activités et indemnités.

- **Un règlement intérieur du Conseil Municipal qui respecte l'opposition** en lui attribuant, notamment, la vice-présidence de la commission des finances. Les commissions municipales seront ouvertes à des représentants des associations concernées ou à des personnalités qualifiées.

- **Une administration respectée et mobilisée** pour le service des citoyens.

- **L'application de l'open data** par défaut (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants) avec la mise en ligne des séances du conseil municipal et des documents communicables les plus importants.

- **Une exigence de transparence dans l'attribution des logements sociaux ou des places en crèche.** Comme d'autres villes en France, la municipalité mettra en place un système de notation pour l'attribution des logements. Le tri des demandes sera réalisé sur des critères objectifs, comme l'ancienneté de la demande, la décohabitation ou la présence sur le territoire de la commune pour des raisons personnelles ou professionnelles. Un système équivalent sera mis en place pour l'attribution des places de crèche par l'attribution d'un nombre de points en fonction de la situation des parents et des enfants. Les enfants dont les familles sont monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent auront plus de chance d'avoir des points. De même pour les familles qui accueillent des jumeaux.

- **Un audit des finances communales sera conduit et rendu public** dans les tous premiers mois de la mandature. Puis, chaque année, la commune présentera de façon claire et pédagogique les détails des budgets, recettes comme dépenses.

- **Information des Cassidens, des associations et du conseil municipal sur les positions prises par Cassis et son maire** au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une commission Métropole sera créée au sein du conseil municipal et sera saisie pour avis avant chaque conseil métropolitain de tous les rapports concernant Cassis. L'opposition sera associée à ses travaux.

Cassis doit renouer le dialogue avec TOUS les Cassidens :

- Reconnaissance du rôle et de l'importance des associations de quartier.

Nous organiserons des réunions annuelles avec la population dans chaque quartier. Ces réunions seront organisées et animées en partenariat entre les associations et la municipalité. Notre commune est composée de nombreux quartiers très différents et qui ont chacun leur propre personnalité. Nous devons veiller au respect de cette personnalité et de ces identités. Nous devons aussi tout faire pour assurer le même niveau de service public partout, pour faciliter les liaisons entre les différents quartiers, ainsi qu'entre les quartiers périphériques et le centre-ville. Ainsi, nous mettrons en place un(e) adjoint(e) chargé(e) de la vie associative.

- Création du CONSEIL CITOYEN DE CASSIS

composé pour moitié de représentants des associations et pour moitié de citoyens tirés au sort qui sera saisi des grands projets de la mandature. Ce conseil consultatif communal aura pour objet de faire des propositions sur tous les sujets d'avenir qui concernent la commune, au regard notamment des enjeux environnementaux. Cet espace permettra

l'échange d'idées entre des personnes venues de différents horizons pour préparer les grands projets municipaux et éclairer les élus et les services municipaux dans l'élaboration des politiques publiques. Ces grands projets pourront également faire l'objet de référendums communaux.

- Développement des outils numériques qui permettent d'entrer plus régulièrement en contact avec les habitants et de faire participer le citoyen à la décision publique.

- Permettre aux habitants d'interpeller les services de la mairie sur les incidents urbains via la création de l'application mobile « Allô Cassis ».

Grâce à cette application, l'habitant pourra laisser une photo de l'incident (lampadaire cassé, nid de poule, décharge sauvage, embouteillage) et en géolocaliser le lieu. Pour éviter tout risque de délation ou de faux signalements, chaque message doit être accompagné d'un nom et d'un numéro de téléphone. La remontée en temps réel de ces divers incidents urbains permet à la municipalité de disposer d'une vue plus exhaustive des travaux à mener et de pouvoir mieux prioriser ses moyens. Le coût d'un tel outil peut être amorti via un partenariat avec une entreprise ou association de «civitech».



3 - L'urgence du renouveau



Durant les 15 dernières années Cassis a perdu près de 1000 habitants. Ce constat témoigne d'un village qui perd beaucoup en attractivité pour ceux qui veulent y vivre toute l'année. **Pour renverser cette tendance il faut agir sur tous les fronts**, favoriser l'accèsion à la propriété et améliorer la qualité de vie des Cassidens, en trouvant le juste équilibre et la bonne cohabitation entre les résidents et les touristes.

A / FAVORISER L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

L'encadrement des locations saisonnières est nécessaire pour éviter toute spéculation excessive. Cela nécessite en plus de la stricte application de la Loi en vigueur d'assurer un contrôle rigoureux par les services de la mairie du respect des règles de sécurité et de la qualité des services offerts. **Les locations saisonnières qui respecteront un cahier des charges défini** dans le cadre de la concertation entre les acteurs et la mairie pourront ainsi bénéficier du **label touristique « CASSIS EXCELLENCE »** (cf. infra).

Nous proposons de poursuivre les programmes de construction de logements sociaux en cours et de réaliser de nouveaux projets dans le strict respect de la qualité

de vie et du bien vivre ensemble. Dans cette optique, nous souhaitons **faciliter l'accès à la propriété pour tous les Cassidens en utilisant l'opportunité réglementaire nouvelle du « Bail Réel Solidaire »** pour offrir - sous condition - des logements en accession à la propriété à prix réduit et qui ne pourront être transformés en location saisonnière. Cette solution sera notamment privilégiée dans le cadre d'un programme pluriannuel et concertée de réhabilitation de logements vétustes, plus particulièrement en centre-ville. Cette solution permet par ailleurs à la ville de garder la main sur l'attribution des logements offerts en accession à la propriété et, donc, de **privilégier les résidents et les commerçants Cassidens**. *Pour plus d'explications voici le modèle développé à Paris et transposable à Cassis sur une offre limitée et concertée de logements : <https://bit.ly/2RTbl7p>*

Par ailleurs, pour répondre au besoin de logements de nos saisonniers nécessaires à l'activité touristique, nous proposons la **création d'une Maison des Saisonniers**. Au-delà d'un simple portail internet de services et de mise en relation, cette maison pourrait se matérialiser concrètement au sein de notre village en un lieu unique réhabilité comprenant des studios. Cette Maison des Saisonniers serait conçue autour d'un **projet intergénérationnel, permettant de loger également des personnes plus âgées dont le logement actuel n'est plus adapté** (manque d'ascenseur, étage élevé...).

Nous proposons également d'organiser - sous l'égide de la commune - **un service de location de chambres vacantes chez les particuliers volontaires à destination des saisonniers dans un esprit de mixité intergénérationnelle**. Cette action a pour vocation de mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement, avec les seniors ou les familles volontaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement. Ce dispositif donne la possibilité aux saisonniers de se loger pour un prix raisonnable et aux seniors, de bénéficier, sous certaines conditions, d'un complément

de revenus exonérés d'impôts. Un dispositif semblable est porté par le CCAS de la commune d'Agde mais d'autres initiatives nationales de cohabitation intergénérationnelle existent et pourront être utilisées.

Ainsi, si le renouveau de notre village nécessite avant toute chose de permettre à ceux qui y travaillent ou y vivent de trouver un logement, ce renouveau nous impose **d'être à l'écoute des besoins du quotidien des Cassidens, afin que les familles qui s'installent à Cassis y restent, y vivent toute l'année, puissent s'y divertir et faire du sport, consommer des biens de qualités et accéder sans difficulté au centre-ville à toute saison.**

B / PLUS DE BIEN-ÊTRE ET PLUS DE SERVICES AUX CASSIDENS



1. UN CENTRE ANCIEN CŒUR BATTANT DE NOTRE VILLAGE



Un plan de dynamisation du centre ancien sera élaboré dans les premiers mois du mandat avec plusieurs objectifs :

- **la réimplantation de commerces**, d'artisans diversifiés, notamment de métiers « de bouche », mais aussi d'activités économiques adaptées ;
- **le maintien et le renforcement de nos services publics** en cœur de ville ;
- **le renforcement de l'esprit village**, les animations et le plaisir de se retrouver en centre-ville ;

- **la rénovation des logements** afin de réduire la vacance ;
- **la revalorisation de notre patrimoine** architecturale et paysager, en favorisant la végétalisation ;
- **la réduction des conflits** d'usage entre les différents utilisateurs des espaces publics (automobilistes, motos, piétons, etc..) ;
- **un plan de transport public** qui connectera de façon permanente et régulière le centre-ville ancien avec l'ensemble des quartiers de Cassis, y compris et surtout les quartiers les plus périphériques.

En concertation étroite avec toutes les parties concernées, nous mènerons une réflexion qualitative et quantitative sur la réalisation d'une **HALLE MARCHANDE COUVERTE EN CENTRE-VILLE** et conjointement sur le fonctionnement des marchés de Cassis.

Nous accompagnerons les commerçants dans leurs difficultés au quotidien et dans leurs projets d'installation à Cassis.

Avec les commerçants, et en s'inspirant des expériences qui réussissent dans d'autres villages, **nous proposerons des animations en centre-ville tout au long de l'année** : pas un mois sans animation !

Un cœur de ville qui vit est un cœur de ville attractif, ainsi pour coordonner l'ensemble de ces actions nous désignerons **un MANAGER DU CENTRE-VILLE** qui sera le point de contact permanent des utilisateurs et des commerçants.





2. CASSIDENS, RETROUVONS LE CHEMIN DU CENTRE VILLE ET DES MOBILITÉS DOUCES !



Notre volonté est de rendre Cassis à ses habitants tout en préservant l'attrait de notre ville pour ses visiteurs. En effet, faire du centre ancien un cœur battant n'a de sens que si ce cœur vivant est irrigué ! Nous voulons donc redéfinir, en lien avec la métropole, la politique de stationnement et de transport afin de faciliter l'accès au centre-ville et aux commerces pour les Cassidens. Ainsi, nous maintiendrons et améliorerons l'offre actuelle faite à ceux qui vivent ou qui travaillent à Cassis d'un stationnement à un coût acceptable, en **augmentant de façon significative la durée et la zone de stationnement gratuit concernée par les badges « résident Cassiden ».**

Nous proposerons aussi de renégocier l'actuelle délégation de service public afin d'**augmenter à 2h la durée de stationnement gratuite dans les parkings fermés du centre-ville** (Mimosas et Viguierie), tout en maintenant les dispositions déjà en vigueur pour les Cassidens au sein des parkings plus périphériques. Nous envisagerons également, comme d'autres communes l'expérimentent, la gratuité pour tous en semaine, hors période touristique et hors WE, pour améliorer la fréquentation de nos commerces.

À l'occasion de la renégociation de la DSP du Casino nous proposerons d'étendre à nouveau l'amplitude horaire de gratuité

d'accès au parking du Casino pour les résidents Cassidens.

Nous porterons un projet pour faire du parking de La Poste, un lieu de stationnement réservé aux Cassidens, titulaires de Badges. L'extension et l'enterrement de ce parking seront mis à l'étude dans le cadre d'un financement participatif.

Nous étudierons la création de nouveaux lieux de stationnement pour les motos et les bicyclettes, avec bornes de recharges électriques et, nous conduirons une politique volontariste d'**adaptation de l'espace public aux PMR.**

Nous utiliserons la révolution des objets connectés dans le cadre de la **SMART CITY** pour réguler en temps réel l'accès et le stationnement en ville, notamment durant les périodes de forte affluence.

Nous lutterons contre les voitures ven-touses du centre-ville en accélérant la rotation sur les emplacements de stationnement par une politique tarifaire adaptée à un cœur de ville redéfini et étendu, sans remise en cause de la gratuité pour les résidents détenteurs du badge adapté.



Nous développerons les parkings extérieurs de délestage. Dans ce cadre nous proposons d'étudier une réorganisation des parkings existants de la Gare et des Gorguettes. **L'objectif étant que la gare devienne à terme un véritable pôle d'échange multimodale (train, bus, transports individuels et collectifs doux).**

Dans une vision de long terme un système intelligent et écologique d'acheminement des touristes et des autres usagers de l'extérieur vers l'intérieur du village devra être mis en place, et notamment de la gare vers le centre-ville et vers les lieux à forte fréquentation touristique. Le tracé et la fréquence de cette ligne de transport seront adaptés en fonction des saisons.



Par ailleurs, un transport circulaire collectif par **minibus électrique permanent, régulier et fiable**, sera mis en place pour connecter l'ensemble des quartiers de Cassis au centre-ville historique et aux zones d'activités dont la zone du Brégadan et son centre de santé. Il s'agit de faire beaucoup mieux que l'actuelle Marcouline car nous voulons que tous les Cassidens, même ceux vivants dans les quartiers extérieurs, soient connectés au centre-ville et se réapproprient leur village pour y faire leurs achats, se soigner, pour se divertir et se cultiver ; plutôt que d'aller consommer à l'extérieur de Cassis. À terme, chaque Cassiden doit pouvoir accéder au centre-ville et aux centres d'activités sans prendre sa voiture ! **Notre objectif est donc d'améliorer nettement les transports collectifs à Cassis.**



Nous envisagerons avec les bateliers et les acteurs publics concernées **la création d'une liaison maritime entre le port et la calanque de Port-Miou.**

La connexion aux villes voisines doit par ailleurs être améliorée en **augmentant les plages horaires et la fréquence des liaisons par bus vers Marseille et Aubagne.**

Enfin, nous porterons avec les communes limitrophes le développement d'un réseau de pistes cyclables reliant Cassis à toutes les communes voisines.

Un plan de cheminement piétons et de nouveaux sentiers de randonnée seront également mis en œuvre.

Pour conduire tous ces projets, nous nous appuierons notamment sur l'expertise des services de la Métropole.



3. REPENSER NOTRE VILLAGE

LE PLUI QUI VIENT D'ÊTRE ADOPTÉ PAR LA MÉTROPOLE DEVRA ÊTRE REMIS EN CHANTIER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE POUR SA PARTIE CASSIDAINE. Élaboré dans l'opacité et sans véritable concertation avec les habitants et les associations, il souffre de nombreux vices originels. Il autorise notamment la réalisation de projets inadaptés (Golf) ou insuffisamment étudiés (OAP du Bestouan).



CONSTRUIRE LA VIE ET LA VILLE DE DEMAIN en faisant de Cassis une Smart City source d'économie d'énergie, de facilitateurs dans la vie de tous, et notamment de nos aînés : « **la Smart City est un nouveau concept de développement urbain permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services innovants.** Le périmètre couvrant ce nouveau mode de gestion des villes inclut notamment : les infrastructures publiques (bâtiments, mobiliers urbains, domotique, etc.), les réseaux (eau, électricité, gaz, télécoms), les transports (transports publics, routes et voitures intelligentes, covoiturage, mobilités dites douces - à vélo, à pied, etc.), la gestion des déchets, les e-services, la e-administrations et les solutions de maintien à domicile et d'économies d'énergie pour les particuliers ».



4. DES SERVICES ADAPTÉS, DU BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

POUR TOUS



SÉCURITÉ



La sécurité des biens et des personnes sera au cœur des missions de la future équipe municipale. Le maire et son adjoint à la sécurité réuniront chaque mois une commission de suivi réunissant :

- La gendarmerie
- La police municipale
- La police municipale de l'environnement
- Des représentants du Conseil Citoyen de Cassis
- Une ou deux personnalités extérieures qualifiées

Cette commission proposera au conseil municipal des actions d'amélioration et assurera un suivi continu de ces dernières.

Nous agirons pour maintenir la Gendarmerie sur site à Cassis, en nous opposant fermement à toute volonté de délocalisation.

Nous entamerons des discussions avec les communes voisines afin de mutualiser nos effectifs de vidéo-surveillance afin de redéployer plus d'agents sur le terrain.

Afin de mieux contrôler la vitesse automobile, nous étudierons la modification des limites de l'agglomération et nous installerons des radars pédagogiques supplémentaires.

Afin de lutter contre les nuisances sonores nous proposerons un plan de déploiement de radars antibruit.

INSTALLER UN GUICHET UNIQUE DES SERVICES PUBLICS

Les administrations nationales (CAF, CPAM, impôts, etc.) ont chacune leurs horaires, pratiques et implantations géographiques, ce qui rend complexe le rapport avec les citoyens. **Nous souhaitons donc mettre en place un guichet unique de gestion des services publics pour gagner du temps.**

Les Cassidens pourront se présenter face à un interlocuteur unique, formé pour accompagner le citoyen dans l'ensemble des démarches administratives auxquelles il peut être confronté : ouverture de droits, questions sur la création d'une entreprise, service des impôts. Ce guichet pourrait être installé en mairie ou au sein du CCAS. En plus des services proposés, la maison de services publics propose des permanences régulières des différents partenaires entre une fois par semaine et une fois par mois selon les services. Enfin, et pour faciliter un maximum toutes les démarches, le guichet unique dispose d'un espace public numérique (accès internet, fax, imprimante, photocopieuse, scanner, téléphone etc.)

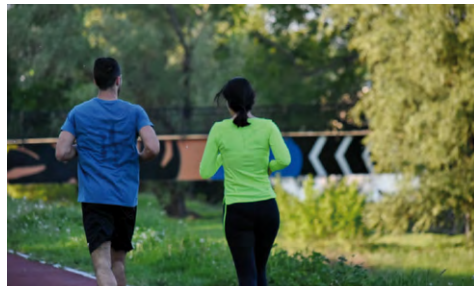
Comme à Brûlon, la mise en place d'un tel système devra se faire en partenariat avec les départements, les régions, et l'État, qui gèrent chacun une partie des services publics - en particulier dans le cadre des Maisons de services publics et des Maisons France Services. Elle peut nécessiter l'embauche ou la réallocation d'une ou plusieurs personnes au sein de l'administration communale, ainsi que leur formation afin d'assurer une certaine polyvalence.

CASSIS SPORT ET SANTÉ, UN NOUVEL ÉLAN POUR NOS ASSOCIATIONS SPORTIVES, UNE MEILLEURE SANTÉ POUR TOUS

À l'image de Biarritz, **Cassis doit se lancer dans une démarche sport santé pour inciter chacun à pratiquer une activité physique régulière et devenir acteur de sa santé.** Nous avons tous les atouts pour cela : des associations sportives dynamiques, un environnement aux nombreuses potentialités sportives, et des professionnels de santé impliqués qui pourraient participer – en partenariat avec des partenaires privés – au développement d'un programme de sport sur ordonnance.

Cette démarche porterait deux objectifs principaux :

- sensibiliser le grand public à l'importance de la pratique régulière d'activités physiques ;
- mobiliser les acteurs concernés autour du sport santé (médecins, associations, clubs sportif, entreprises...).



En effet, en dépit des multiples bienfaits du sport sur la santé ou le bien-être, seul un tiers des Français pratique une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine. Aucune obligation n'incombe aux communes en matière de politique sportive mais le maire peut agir. En plus de soutenir les équipements et les clubs, augmenter le nombre de sportifs et démocratiser la pratique sont donc des objectifs que nous porterons grâce à de nouvelles pratiques. La nouvelle Agence nationale du sport permet en outre aux maires de disposer d'un guichet unique d'aides au niveau régional.

Nous rendrons plus visible et faciliterons le travail de l'ensemble des bénévoles au sein de nos associations sportives et culturelles. Et nous encouragerons, notamment, l'implication des plus anciens.



UNE VÉRITABLE AMBITION CULTURELLE

La culture rassemble, pacifie, fédère : elle éveille les consciences de toutes les générations. Pour les enfants, nous porterons ainsi l'ambition du 100% EAC (enseignement artistique et culturel), à l'exemple des villes de Cannes ou Mouans-Sartoux, en lien avec la communauté éducative et l'Éducation Nationale pour tous les enfants scolarisés sur la commune. Et pour nos aînés, comme pour tous, il s'agira d'apporter la Culture au quotidien et d'inciter à la fréquentation d'un public éclairé mais qui doit très souvent quitter Cassis pour « consommer » la culture.



Le potentiel culturel de Cassis est exceptionnel à plusieurs titres, par son histoire et par son patrimoine matériel et immatériel. Nous devons valoriser l'histoire de ce village, son passé antique et industriel autour de l'exploitation de la pierre de Cassis ou de l'usine à Fer, jusqu'à la création du parc national des calanques, à travers l'invention d'un lieu dédié qui pourrait être une MAISON DU PATRIMOINE MÉDITERRANÉEN, en partenariat avec les associations déjà existantes. Plus riche qu'on ne le dit souvent, le patrimoine cassidain a besoin d'être mieux recensé et protégé. Ce projet serait accompagné d'un programme de médiation cultu-

relle dédié aux scolaires, à la population et aux touristes.

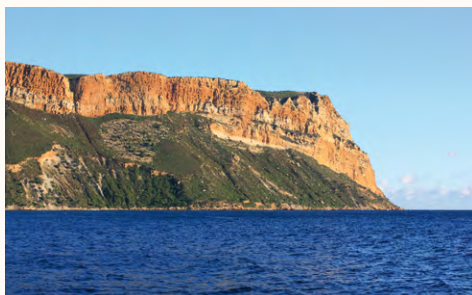
Afin de valoriser également notre patrimoine immatériel, nous souhaitons **la création d'activités touristiques nouvelles, comme la création d'un circuit des peintres, des rétrospectives de films tournés à Cassis**, etc.



Pour porter et renforcer cette ambition patrimoniale nous candidaterons au **label ville et pays d'art et d'histoire** puis à l'inscription de Cassis au patrimoine mondial de l'UNESCO (Cap Canaille, vignoble, centre ancien et massif des Calanques).

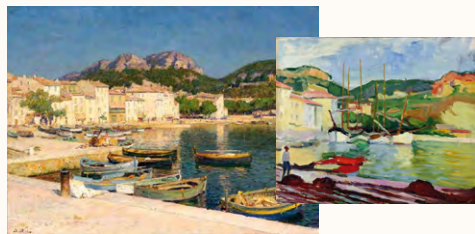
Nous conforterons le Printemps du Livre qui est une belle réussite mais nous souhaitons aller au-delà et faire de **Cassis une terre de festivals** : une ambition événementielle à la hauteur du prestige de Cassis et de son territoire. La Région SUD PACA est déjà une terre de festivals et Cassis doit intégrer cette dynamique à travers un partenariat et une itinérance de festivals existants : **nous proposons de faire, à Cassis, LE FESTIVAL DES FESTIVALS** : le Festival de Pâques, le Festival international d'Art Lyrique, le Festival de piano de la Roque d'Anthéron, les Chorégies d'Orange, le Festival de Jazz des cinq continents, le Festival de Théâtre d'Avignon, etc. De même, nous envisagerons une itinérance de grands opérateurs culturels régionaux à Cassis : Opéras de Marseille et d'Avignon, Orchestre régional, théâtre Liberté Châteaueuvallon, Orchestre de la Méditerranée, CDN de Nice, BNM etc. De plus, Cassis doit à nouveau accueillir des stars de la variété et des groupes nationaux et internationaux (fête de la musique, festival hors saison).

En termes de gestion, cette ambition doit reposer sur la création d'un office municipal de la culture composé notamment d'un conseil consultatif où siègeraient des personnalités impliquées dans la vie culturelle cassinienne et des personnalités extérieures, avec l'appui d'une cellule de mécénat et de recherches de financements. Cette politique culturelle de qualité reposera sur d'importants partenariats avec le secteur associatif local et un grand nombre de structures et d'opérateurs culturels publics et privés nationaux et internationaux mais en priorité sera pensée pour l'ensemble des riverains de Cassis.



En termes de financement, cette ambition doit passer par des partenariats avec les acteurs institutionnels mais aussi avec le Casino, et avec des mécènes locaux ou extérieurs. À ce titre **nous créons UN FOND DE DOTATION POUR CASSIS qui nous permettra de faire appel à la générosité publique des particuliers, des commerçants et des entreprises**. La loi du 4 août 2008 permet ainsi la création d'un fonds à la dotation de 15 000 euros minimum, abondé par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, pour une durée déterminée ou indéterminée. Cet organisme à but non lucratif doit réaliser ou aider

une œuvre ou une mission d'intérêt général en accordant des nancements. **Concrètement, le fonds de dotation permet aux particuliers et aux entreprises de devenir des mécènes de la commune et de servir à nancer le patrimoine, la culture, le sport, l'environnement, la jeunesse, la santé publique etc. Les dotations, dons et legs ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers, et de 60% du don limitée à 0,5% du chiffre d'affaires pour les entreprises. Cet outil nouveau sera un levier de financement indispensable à nos ambitions culturelles, sportives, sociales et environnementales.**



Notre village, berceau de nombreux artistes par le passé et terre d'inspiration pour des peintres ou photographes aujourd'hui, pourrait accueillir une biennale d'art contemporain, et une série d'expositions rétrospectives sur les grands peintres inspirés par Cassis et le bassin méditerranéen (partenariat avec les rencontres de la photo d'Arles et le concours de photographie associant les Cassidens et des photographes internationaux). L'implantation d'une fondation privée d'art contemporain sera également envisagée.

Cassis pourrait relayer les grands événements nationaux impulsés par le Ministère de la Culture : nuit de la lecture, nuit des musées, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture, Fête de la Musique et impliquer ses différents établissements dans cette programmation : Salles Voûtées, Musée, patrimoine public et privé.

Cette ambition s'inscrit aussi dans un redynamisation et revitalisation des établis-

sements culturels existants : extension des horaires de la bibliothèque (mission Orsenna), modernisation du centre culturel, création d'une salle de spectacle digne de ce nom pour accueillir une programmation culturelle annuelle, impulsion d'un nouveau comité des fêtes pour les animations annuelles traditionnelles, toujours appréciées.

Enfin, Cassis a depuis longtemps inspiré le 7ème art : il faut renouer avec ceci et professionnaliser l'accueil de tournages de films, de reportages, de séries, d'événements relatifs à la mode, au design et à l'image notamment à travers un partenariat avec le CNC et la commission cinéma de la Région Sud.

POUR NOS ENFANTS



AVANT L'ÉCOLE, LA PETITE ENFANCE

Nous souhaitons la mise en place d'une **Maison des Assistantes Maternelles**, en complément des structures existantes. Une Maison d'Assistants Maternelles (ou MAM) permet à quatre assistantes maternelles au maximum de se regrouper dans un même local afin d'y exercer leur profession. C'est un lieu entièrement consacré et adapté à l'épanouissement et à la sécurité de l'enfant. Il lui permet de découvrir une petite collectivité tout en gardant une ambiance et une dimension familiale. **De plus les MAM peuvent s'adapter aux horaires atypiques en permettant la garde à mi-temps**, en ouvrant tôt le matin ou tard le soir, car aujourd'hui 80 % des enfants de moins de 7 ans ont un parent concerné par des horaires de travail irréguliers ou décalés.





À L'ÉCOLE, PLUS DE CONFORT, MOINS DE BÉTON

Nous proposons de donner la priorité à l'école dans toutes les dimensions sur lesquelles le maire a des compétences :

- l'encadrement des expérimentations pédagogiques
- la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles
- les activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école
- la restauration scolaire
- la gestion des personnels non enseignants, en particulier en lien avec les enfants en situation de handicap.



Faire des écoles des lieux écologiques exemplaires.

L'école doit donc maintenant devenir le lieu d'apprentissage global du développement durable. En lien avec les équipes pédagogiques, nous proposerons une démarche globale écologique incluant l'éducation à la santé et à la responsabilité, la systématisation du tri avec les enfants, l'apprentissage des gestes d'économie d'énergie et d'eau, des activités liées à la biodiversité.

Notre objectif : **obtenir la labellisation E3D du ministère de l'Éducation nationale qui récompense les établissements exemplaires en matière de transition écologique.**

Il nous faudra également **végétaliser et réinventer nos cours de récréation** avec la contribution des élèves et des personnels enseignants. Les enfants de l'école pourront

travailler aux plans de cette réfection pendant un an, dans le cadre par exemple d'une véritable expérience démocratique de type conseil municipal des enfants. **Cela permettra, selon leurs choix, de créer différentes zones d'activités «calmes» ou «actives» marquées par des bancs** (banc libre, banc des lecteurs, banc de l'amitié, banc pour une petite pause), d'apporter de la végétation et de lutter contre l'effet «îlot de chaleur» en été.

Un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments sera lancé incluant le rafraîchissement des salles de classe pour le confort d'été dans le respect des recommandations actuelles du développement durable en thermique.



APRÈS L'ÉCOLE, L'EMPLOI ET LA FORMATION

En complément des actions du Service Emploi, nous voulons continuer à développer des actions de partenariat avec des associations de parrainage de demandeurs d'emploi - et plus particulièrement auprès des jeunes - par des bénévoles qui seraient formés à cet effet (actifs ou retraités), à l'exemple d'associations telles que Tous bénévoles ou Tandem.

Nous voulons aussi mener une réflexion sur la création d'une antenne de CFA autour des métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie, à l'exemple de l'initiative portée par la commune d'Arcachon. Ce projet sera porté en concertation avec les équipes du collège les Gorguettes Gilbert Rastoin.

POUR NOS AÎNÉS



UNE POLITIQUE SOCIALE DYNAMIQUE

La population âgée de plus de 60 ans et surtout de plus de 75 ans est plus importante à Cassis que dans la moyenne des villes.

Il est donc indispensable d'avoir aujourd'hui une politique adaptée aux besoins de cette po-

pulation en utilisant les moyens qu'offrent les nouvelles technologies (SMART CITY). Au-delà, nous proposons la mise en œuvre d'une politique dynamique de partenariats pour améliorer les services proposés par le Pôle Senior :

- **Partenariat du CARSAT SE avec le CCAS** permettant de favoriser le maintien des seniors à leur domicile (notamment en favorisant l'instruction accélérée de leurs demandes d'aides, en facilitant la livraison de médicaments en accord avec nos pharmaciens...).

- **Affiliation au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés**, association affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette démarche encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme.

C / UN TOURISME DE QUALITÉ, DYNAMIQUE MAIS APAISÉ

Nous voulons développer un tourisme de qualité et écoresponsable. Nous avons identifié trois axes d'amélioration et de développement : les tourismses **sportif, d'affaire et culturel**.



1. UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Pour pouvoir répondre à ces publics différents et les accueillir dans les meilleures conditions nous devons **repandre en main et professionnaliser la gestion de l'office du tourisme de Cassis**. Notre objectif : **moins de courts séjours mais plus de longs séjours touristiques**. La moyenne actuelle du séjour d'un touriste à Cassis est de 2,5 jours. Cette moyenne devra être nettement améliorée. Nous devons donc développer une gamme complète de services qui va au-delà de la simple visite des Calanques.

Nous souhaitons créer un label local, « **CAS-SIS EXCELLENCE** », pour labéliser les lieux d'accueil touristiques (restaurants, hôtels, locations saisonnières) qui respectent des critères de qualité des prestations et de sécurité mais aussi des critères d'écoresponsabilité (limitation de l'usage des plastiques, etc.) et de respect du voisinage (nuisances

sonores, déchets,).

Nous voulons développer les animations touristiques et culturelles en centre-ville et dans l'enceinte du port, véritable théâtre naturel, tout au long de l'année, en impliquant notamment les restaurateurs, les commerçants, et les riverains.

Cela passe par la mise en place d'un vrai pacte avec les commerçants et les restaurateurs, pour leur permettre d'exercer au mieux leurs activités dans le respect de la qualité de vie des habitants du centre-ville.

Des réunions avec tous les protagonistes du secteur et les élus seront organisées dès le début du mandat afin de rédiger une charte déontologique. L'élus, manager du centre-ville, sera le point de contact permanent de l'ensemble des acteurs.

Nous voulons dynamiser et diversifier les activités sportives offertes sur notre territoire. Et nous pérennisons et développerons nos grands événements sportifs (Course Marseille – Cassis, ...).



2. REPENSER L'ENTRÉE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Une large consultation devra s'instaurer avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, usagers, commerçants, bateliers, ...) pour repenser le flux des visiteurs du parc national des calanques.

Notre ambition est de déporter l'accès voiture du parc national des calanques en périphérie de Cassis. **À terme les parking Ricard et Port-Miou devront être rendus à l'espace naturel** (à l'exception du maintien de places de stationnements pour les usagers des commerces de la Presqu'île et pour les propriétaires d'anneaux dans Port-Miou).

Une desserte par un transport en commun régulier à haute fréquence qui connecte l'entrée Port-Miou du parc national des calanques à la gare, aux parkings périphériques et au centre-ville s'avérera ainsi indispensable. Les solutions actuelles s'avèrent à ces titres insuffisantes pour absorber les flux.

Par ailleurs, **la création d'une seconde entrée du Parc via la réalisation d'un chemin pédestre le long du vallon des Brayes** jusqu'à la presqu'île pourrait être envisagé avec le parc national des calanques. Et nous voulons proposer aux bateliers d'acheminer les promeneurs entre le village et Port-Miou. **Pour cela, la création d'un ponton à Port-Miou est nécessaire dans un endroit sécurisé et accessible.**

D / TROUVER LES VOIES DE CROISSANCES ÉCONOMIQUES NOUVELLES ET ASSAINIR LE BUDGET DE LA VILLE

Plusieurs villes de France sont en grand difficultés financières, les collectivités territoriales doivent à la fois faire face à une baisse des dotations de l'état, une forte pression fiscale des administrés qui limite les recours à des hausses d'impôts sans compter l'envolée de la dette de nombreuses communes sous le poids des emprunts toxiques. **Face à cette réalité la municipalité actuelle a été défaillante, incapable de s'adapter, d'anticiper ou de générer des investissements productifs.**

L'État fait aujourd'hui le pari de la confiance avec les collectivités locales en matière de réduction de la dette et des déficits. Les «contrats de Cahors» ont ainsi pour objectif de limiter l'augmentation des dépenses des communes sur une période de cinq ans en contrepartie d'une stabilisation des dotations de l'État (DGF). Comme 322 collectivités locales, Cassis doit s'engager à ne pas augmenter de plus de 1,2 % ses dépenses courantes.

Nous devons donc retrouver une gestion saine pour retrouver des marges de manœuvre. Et il nous faudra réaliser des efforts de gestion pour limiter les dépenses et utiliser plusieurs leviers combinés pour dynamiser les recettes.

Moins de dépenses :

- Économies d'énergie via la Smart City
- Renégociation des emprunts de la ville (Taux à 3,4 % actuellement)
- Freiner l'augmentation des dépenses courantes : objectif « zéro dépenses inutiles »
- Favoriser le bénévolat et les partenariats avec les associations
- Recenser les redevances inutiles ou trop chères
- Mutualiser certains de nos services et donc de nos dépenses avec les communes voisines
- Prioriser les projets à financement métropolitain ne pesant pas sur le budget municipal

Plus de recettes :

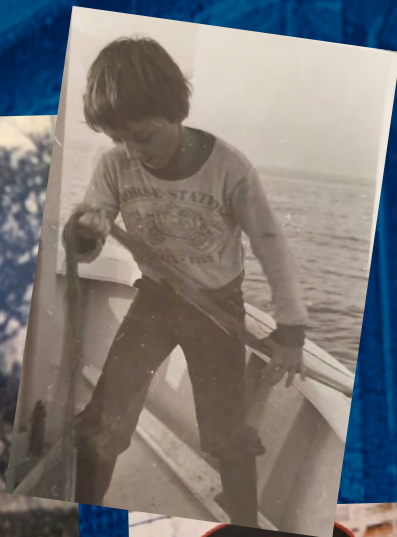
- **Renforcer et redynamiser** l'activité de notre Casino
- **Optimiser** le partenariat avec notre Casino à l'occasion de la future renégociation de la DSP
- **Revoir** la tarification des stationnements sous la compétence municipale (horodateurs et parkings ouverts) pour les non-résidents Cassidens
- **Augmenter** la durée des séjours moyens touristiques
- **Favoriser** les investissements productifs comme cela a été fait auparavant
- **Effectuer** un recensement et une évaluation précise de notre patrimoine immobilier valorisable
- **Développer** les financements participatifs et les tiers financements
- **Utiliser** les financements d'agence de l'état, des collectivités et de l'Europe en engageant des projets structurants répondant aux objectifs environnementaux et de développement durable
- **Récupérer** certains bâtiments pour les reconverter en des pépinières d'entreprise et en espaces de Coworking en centre-ville

L'avenir de Cassis se jouera le 15 mars.

Nous pouvons continuer sur le chemin actuel, qui mène au déclin, à la transformation en décor pour touristes. Nous pouvons au contraire choisir le changement et la modernité, l'espoir et le renouveau. Nous nous le devons, nous le devons surtout à ceux qui nous succéderont.

RÉUNION PUBLIQUE LE 8 MARS 2020 A 11H A L'OUSTAU CALENDAL





Tous enfants
de Cassis!

Je vote



Cassis, un cap sur l'avenir !

**BERTRAND
MAS-FRAISSINET**



Notre site et tous renseignements
rejoignez-nous sur : www.cassis-uncapsurlavenir.fr